

Nominations

Monseigneur Luc MEYER, évêque de Rodez et Vabres, a procédé à des nominations pour le service pastoral de l'Église qui est en Aveyron, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Les curés ont une nomination avec mandat.

Les coopérateurs sont nommés sans limite de temps.

D'autres nominations interviendront dans les semaines qui viennent, précisant notamment :

- la nomination des prêtres auxiliaires ou retirés.***
- la nomination de quelques prêtres Fidei donum.***

Prêtres en paroisse

Dans chaque doyenné, les prêtres travaillent en équipe et précisent chaque année dans l'annuaire les domaines pastoraux transversaux qu'ils portent de façon solidaire. Ce travail en commun facilite les missions locales confiées aux laïcs sur une ou plusieurs paroisses d'un doyenné.

1. Doyenné LA MONTAGNE - VALLÉE D'OLT

M. l'abbé Jean-Claude LAZUECH est nommé pour un mandat de 6 ans doyen et curé des paroisses Saint-Gausbert en Viadène, Notre-Dame des Eaux Vives et Saint-Bernard d'Olt et coopérateur pour les autres paroisses du doyenné. Il réside au presbytère d'Espalion.

M. l'abbé Jean-Clément KOUMOUÉ, avec l'accord de Mgr Joseph Kakou AKA, évêque de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), dans le cadre des échanges entre Églises et de la mission *Fidei donum*, est nommé, pour un mandat de 3 ans renouvelable, curé des paroisses Sainte-Geneviève en Viadène et Sant-Guiral en Aubrac et coopérateur pour les autres paroisses du doyenné. Il réside principalement au presbytère d'Espalion et pourra loger au presbytère de Laguiole, notamment en fin de semaine jusqu'au dimanche.

M. l'abbé Francis MONZIOLS est nommé pour un mandat de 3 ans curé de la paroisse Notre-Dame en Barrez et coopérateur pour les autres paroisses du doyenné. Il réside au presbytère de Mur-de-Barrez.

M. l'abbé Bernard FIXES demeure, pour les 3 ans à venir de son mandat en cours, curé de la paroisse Notre-Dame des Causses et coopérateur pour les autres paroisses du doyenné. Il réside au presbytère de Bozouls.

2. Doyenné BASSIN-VALLON

M. l'abbé Dhanaraj ARULAPPAN demeure, pour les 3 ans à venir de son mandat en cours, doyen et curé des paroisses Saint-Éloi du Bassin et Saint-François des Rives d'Olt et coopérateur pour les autres paroisses du doyenné. Il réside au presbytère de Decazeville.

M. l'abbé Anandakumar ARPUTHASAMY demeure, pour les 4 ans à venir de son mandat en cours, curé de la paroisse Notre-Dame d'Olt et Diège et coopérateur pour les paroisses Saint-Éloi du Bassin et Saint-François des Rives d'Olt. Il réside au presbytère de Capdenac-Gare.

Fr. Foucauld BARETTE, avec l'accord du Fr. François-Marie HUMANN, abbé de Mondaye, et du Fr. Damien RIVAL, prieur de la communauté de Conques, demeure, pour les 3 ans à venir de son mandat en cours, curé de la paroisse Saint-Vincent du Vallon et coopérateur pour les autres paroisses du doyenné.

Fr. Julien RETAULT, avec l'accord du Fr. François-Marie HUMANN, abbé de Mondaye, et du Fr. Damien RIVAL, prieur de la communauté de Conques, demeure coopérateur pour les paroisses Saint-Vincent du Vallon et Saint-Jacques Dourdou et Dazes.

Fr. Damien RIVAL, avec l'accord du Fr. François-Marie HUMANN, abbé de Mondaye, demeure, pour les 3 ans à venir de son mandat en cours, curé de la paroisse Saint-Jacques Dourdou et Dazes et coopérateur pour les autres paroisses du doyenné.

M. l'abbé Pierre PRADALIER demeure coopérateur pour les paroisses Saint-Éloi du Bassin, Saint-François des Rives d'Olt et Notre-Dame d'Olt et Diège. Il réside au presbytère de Firmi.

3. Doyenné LE VILLEFRANCHOIS

M. l'abbé Aurélien DE BOUSSIERS est nommé pour un mandat de 6 ans doyen et curé des paroisses Sainte-Émilie du Villefrancois et Pentecôte en Quercy-Rouergue et coopérateur pour les autres paroisses du doyenné. Il réside au presbytère de Villefranche-de-Rouergue.

M. l'abbé Ange-Martial AHOUMA, avec l'accord de Mgr Joseph Kakou AKA, évêque de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), dans le cadre des échanges entre Églises et de la mission *Fidei donum*, est nommé coopérateur pour les paroisses Sainte-Émilie du Villefrancois, Pentecôte en Quercy-Rouergue, Sainte-Thérèse du Causse et Notre-Dame des Quatre-Vallées. Il réside au presbytère de Villefranche-de-Rouergue.

M. l'abbé Marek MALC demeure, pour les 3 ans à venir de son mandat en cours, curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste du Ségala et coopérateur pour les autres paroisses du doyenné. Il réside au presbytère de Rieupeyroux.

M. l'abbé Nazaire SEKA N'Cho, avec l'accord de Mgr Darius Assandé EKOUE, évêque d'Agboville (Côte d'Ivoire), dans le cadre des échanges entre Églises et de la mission *Fidei donum*, est nommé, pour un mandat de 3 ans renouvelable, curé de la paroisse Saint-François d'Alzou et coopérateur pour les autres paroisses du doyenné. Il réside au presbytère de Rignac.

M. l'abbé Patrick TOUROLLE est nommé pour un mandat de 3 ans curé des paroisses Sainte-Thérèse du Causse et Notre-Dame des Quatre Vallées et coopérateur pour les autres paroisses du doyenné. Il réside au presbytère de Villeneuve d'Aveyron.

4. Doyenné LE PAYS RUTHÉNOIS

M. l'abbé Florent DIXNEUF est nommé pour un mandat de 6 ans doyen et curé des paroisses Notre-Dame de l'Assomption et coopérateur pour les autres paroisses du doyenné. Il réside au presbytère de la cathédrale.

M. l'abbé Éric AMBEU N'Cho, avec l'accord de Mgr Darius Assandé ÉKOU, évêque d'Agboville (Côte d'Ivoire), dans le cadre des échanges entre Églises et de la mission *Fidei donum*, demeure, pour la 3^{ème} année de son mandat en cours, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Aube et coopérateur pour la paroisse Notre-Dame de l'Assomption. Il réside au presbytère de la cathédrale.

M. l'abbé Philippe ARNAL, avec l'accord du P. Sylvain KONAN, provincial des Clercs de Saint-Viateur, demeure, pour les 3 ans à venir de son mandat en cours, curé de la paroisse Sainte-Émilie des Causses. Il réside préférentiellement à Rodez.

M. l'abbé Manoj VISUVASAM demeure, pour les 3 ans à venir de son mandat en cours, curé des paroisses Notre-Dame du Haut-Ségala et Saint-Bernard en Ségala et coopérateur pour les autres paroisses du doyenné. Il réside au presbytère de Baraqueville.

M. l'abbé Jérôme JAYANATHAM, avec l'accord de Mgr Jeevanandam AMALANATHAN, évêque de Kumbakonam, dans le cadre des échanges entre Églises et de la mission *Fidei donum*, est nommé coopérateur pour les paroisses Notre-Dame de l'Assomption et Sainte-Émilie des Causses et auxiliaire pour les autres paroisses du doyenné. Il réside au presbytère de la cathédrale.

Sanctuaire Notre-Dame de Ceignac

M. l'abbé Éric AMBEU N'Cho, avec l'accord de Mgr Darius Assandé EKOU, évêque d'Agboville (Côte d'Ivoire), dans le cadre des échanges entre Églises et de la mission *Fidei donum*, est nommé pour un an recteur du Sanctuaire Notre-Dame de Ceignac.

5. Doyenné HAUTE VALLÉE AVEYRON LOT

M. l'abbé Jean-Luc BARRIÉ est nommé pour un mandat de 6 ans doyen et curé des paroisses Saint-Marc des Causses et Notre-Dame des Trois Horizons et curé *in solidum* de la Paroisse Saint-Jean des Sources. Il réside au presbytère de Laissac.

M. l'abbé Jacques CLAVIER demeure, pour la 3^{ème} année de son mandat en cours, curé *in solidum* de la Paroisse Saint-Jean des Sources et coopérateur pour les paroisses Saint-Marc des Causses et Notre-Dame des Trois Horizons. Il réside au presbytère de Séverac-le-Château.

La nomination d'un prêtre Fidei donum est également prévue.

6. Doyenné RÉQUISTANAIS - LÉVÉZOU

M. l'abbé Jubilee DOMINIC demeure, pour les 3 ans à venir de son mandat en cours, doyen et curé des paroisses Saint-Martin du Céor et Saint-Pierre de l'Alrance et du Giffou et coopérateur pour la paroisse Notre-Dame du Lévézou. Il réside au presbytère de Réquista.

M. l'abbé Daniel BOBY, vicaire général, demeure administrateur de la paroisse Notre-Dame du Lévézou. Il réside à l'évêché.

La nomination d'un prêtre Fidei donum est également prévue.

7. Doyenné LE PAYS MILLAVOIS

M. l'abbé Christophe BATTUT est nommé pour 3 ans doyen et curé des paroisses Saint-Jean XXIII des Grands Causses, Saint-Martin de la Muse et des Raspes et pour 3 ans curé *in solidum* des paroisses Saint-Pierre de la Vallée du Tarn et Saint-Amans du Larzac-Dourbie-Cernon. Il réside au presbytère de Millau.

M. l'abbé Célestin AKO, avec l'accord de Mgr Darius Assandé EKOUE, évêque d'Agboville (Côte d'Ivoire), dans le cadre des échanges entre Églises et de la mission *Fidei donum*, est nommé pour trois ans curé *in solidum* des paroisses Saint-Pierre de la Vallée du Tarn et Saint-Amans du Larzac-Dourbie-Cernon et coopérateur pour les paroisses Saint-Jean XXIII des Grands Causses et Saint-Martin de la Muse et des Raspes. Il réside au presbytère de Millau.

La nomination d'un prêtre Fidei donum est également prévue.

8. Doyenné LE PAYS SAINT-AFFRICAIN

M. l'abbé Raphaël BUI demeure, pour les 3 ans à venir de son mandat en cours, doyen et curé des paroisses Bon-Pasteur et Notre-Dame des Vallons du Rance. Il réside au presbytère de Saint-Affrique.

M. l'abbé Jacques-Honoré Kouadio KOFFI, avec l'accord de Mgr Alexis TOUABLI YOLOU, évêque de San Pedro (Côte d'Ivoire), dans le cadre des échanges entre Églises et de la mission *Fidei donum*, est nommé coopérateur pour les paroisses Bon-Pasteur et Notre-Dame des Vallons du Rance. Selon les besoins, il pourra rendre service à la paroisse Saint-Méen des Rougiers. Il réside au presbytère de Saint-Affrique.

M. l'abbé Jean-Gabriel ALBINGRE est nommé pour deux ans administrateur de la paroisse Saint-Méen des Rougiers et coopérateur pour les paroisses Bon Pasteur et Notre-Dame des Vallons du Rance. Il réside au presbytère de Camarès.

Fr. Joël-Marie BOUDAROUA, avec l'accord du Fr. Olivier de SAINT-MARTIN, provincial des dominicains de Toulouse, et du Fr. Louis d'HEROUVILLE, prieur du couvent de Toulouse, demeure coopérateur pour la paroisse Saint-Méen des Rougiers. En communauté au couvent de Toulouse, il réside, selon les besoins, à l'abbaye de Sylvanès.

La nomination d'un prêtre Fidei donum est également envisagée.

*Donné à Rodez, l'an du Seigneur deux mille vingt-six,
le dix-septième jour du mois de mai.*

✠ Luc MEYER
Évêque de Rodez et Vabres

Par mandement,
M. Philippe COUTURIER
Chancelier